AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MEURTHE-ET-MOSELLE

COPIE

Madame Le Maire
Mairie
Rue de la Mairie

54210 BURTHECOURT-AUX-CHENES

Urbanisme et Territoires

Votre correspondant :
Philippe LEROY

Laxou
5 rue de la Vologne
54520 Laxou
Tél : 03 83 93 34 10
Fax : 03 83 93 34 00
Email : accueil@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Antenne de Briey
33 rue René Dorme
54150 Briey
Tél : 03 82 46 17 81
Fax : 03 82 46 38 83

Antenne de Lunéville
6 rue Antoine Lavoisier
54300 Moncel lès Lunéville
Tél : 03 83 74 19 59
Fax : 03 83 73 78 40

Laxou, le 18 avril 2018

Madame Le Maire,

Par courrier en date de réception du 05 février 2018, vous nous avez transmis pour avis le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, arrêté le 15 janvier 2018.

Après étude du dossier, nous avons l'honneur de vous faire part de nos observations.

❶ L'article 10.1.1 du règlement de la zone A stipule que la hauteur absolue des constructions ne doit pas excéder 9 mètres à la faitière. Il convient de préciser que cette prescription ne concerne que les logements de gardiennage.

❷ L'article 12.2 du règlement de la zone A mentionne qu'une place de stationnement doit être créée pour 50 m^2 d'emprise au sol pour les activités agricoles. Cette prescription ne nous paraît pas adaptée pour les constructions de bâtiments ou d'annexes techniques agricoles. Nous proposons de préconiser cette règle uniquement pour les logements de gardiennage.

❸ Monsieur DIDIER Régis nous a fait part d'un projet de construction d'un bâtiment agricole sur la parcelle ZA n°1 située au lieu-dit « Pente de Fadeau ». Cette parcelle est actuellement classée en zone agricole inconstructible Aa. Nous vous demandons de reclasser une partie de cette parcelle en zone agricole A afin de permettre la réalisation de ce projet (cf. plan joint).

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 185422037 00019
APE 9411Z
www.meurthe-et-moselle.chambagri.fr

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MEURTHE-ET-MOSELLE

COPIE

❹ Nous proposons également de reclasser en zone agricole A, l'espace agricole situé à l'arrière de l'exploitation agricole de Me. COLIN ainsi que la parcelle de M. ILLIG (cf plan joint).

En conséquence nous vous informons que nous émettons un avis favorable au projet de PLU sous réserve de la prise en considération de nos observations.

Enfin, à l'issue de la procédure, nous vous serions reconnaissants de nous transmettre un exemplaire du P.L.U approuvé sur un support numérique (cd-rom).

Nous vous prions d'agréer, Madame Le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président

Laurent ROUYER

COPIE

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MEURTHE-ET-MOSELLE

Observation n°3

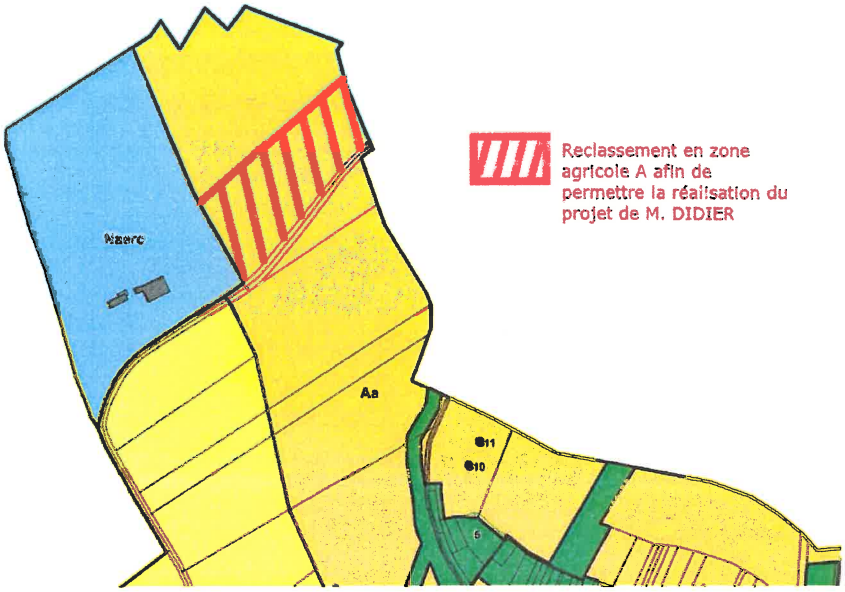
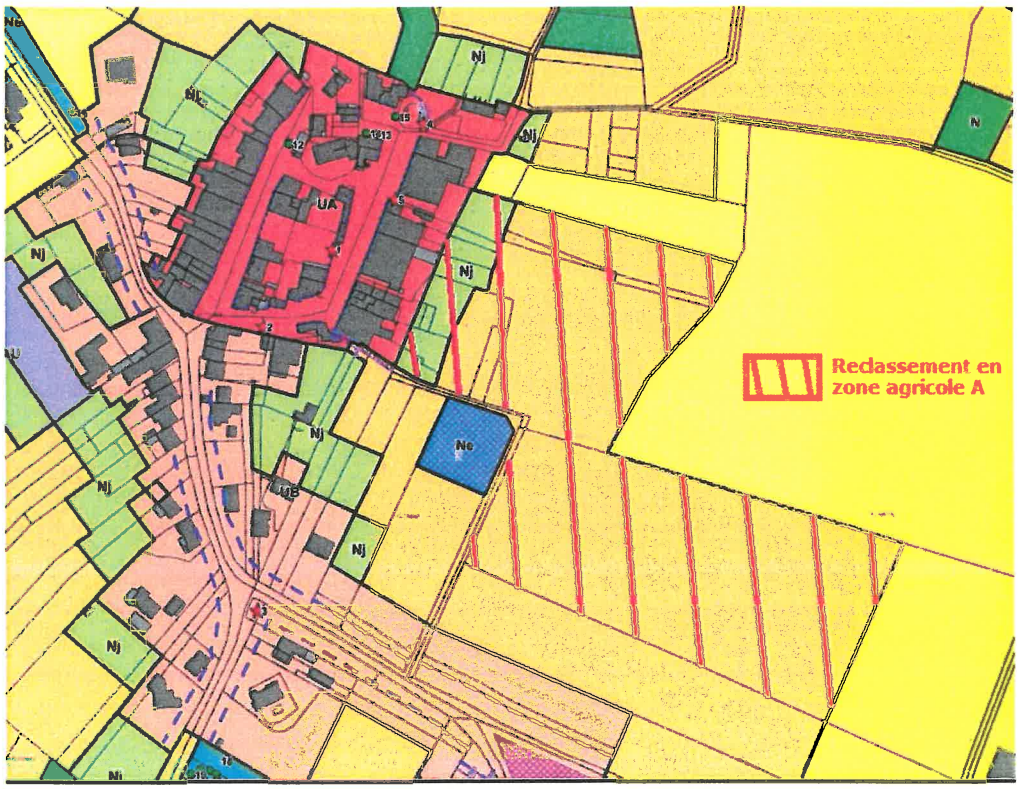
Observation n°4